

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
21 décembre 2006 (21.12.2006)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2006/134255 A2

(51) Classification internationale des brevets :
A47H 23/00 (2006.01)

(74) Mandataire : CASALONGA, Axel; Bureau D.A. Casa-
longa & Josse, 8, avenue Percier, F-75008 Paris (FR).

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2006/001318

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de
protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AT,
AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO,
CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB,
GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG,
KM, KN, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, LY,
MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NA, NG, NI, NO,
NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RU, SC, SD, SE, SG, SK,
SL, SM, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ,
VC, VN, YU, ZA, ZM, ZW.

(22) Date de dépôt international : 12 juin 2006 (12.06.2006)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
0505961 13 juin 2005 (13.06.2005) FR

(71) Déposant et

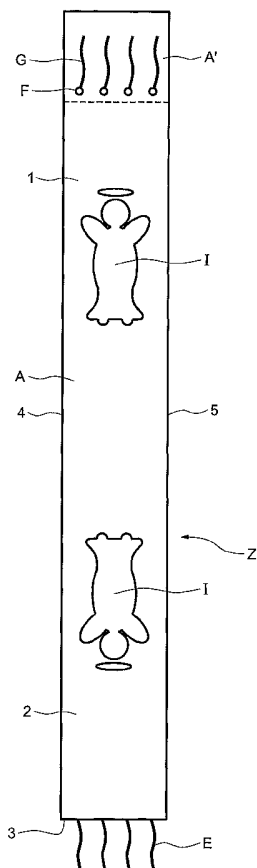
(72) Inventeur : DE LA CROIX, Victoire [FR/FR]; 3, rue
Treilhard, F-75008 Paris (FR).

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,
GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM,
ZW), eurasién (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM),

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: DOOR COVER

(54) Titre : HOUSSE DE PORTE



(57) Abstract: The invention relates to a device for dressing or covering at partially a leaf as a door. The inventive device comprises a flexible material (Z) and closing means (E, F) for shaping said flexible material in the form of an adjustable sleeve which is adaptable to doors having different heights and enables the door to be opened and closed.

(57) Abrégé : L'invention concerne un dispositif permettant d'habiller ou de couvrir au moins en partie un ouvrant tel qu'une porte. Ce dispositif comprend un matériau souple (Z), et des moyens de fermeture (E, F) adaptés pour configurer le matériau souple sous la forme d'un manchon réglable, pour s'adapter à des portes de hauteurs différentes tout en permettant un bon fonctionnement d'ouverture et de fermeture de la porte.

WO 2006/134255 A2



européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

Publiée :

- *sans rapport de recherche internationale, sera republiée dès réception de ce rapport*

Housse de porte

5 La présente invention concerne le domaine de la décoration d'intérieur ou de la rénovation d'un habitat.

Plus particulièrement, la présente invention est relative à une housse de porte destinée à être configurée sous la forme d'un manchon pour venir habiller une porte d'une habitation ou d'un logement. Cependant, l'invention s'applique de manière générale à l'habillage de
10 tout type d'ouvrant. Dans la suite, on considèrera toutefois que l'invention s'applique à l'habillage d'une porte.

Le but de cette invention est de ainsi répondre à un besoin de décorer un élément de notre habitat souvent négligé : la porte.

Il existe, dans l'état de la technique, divers types de housses permettant l'habillage d'une porte ou, de manière générale, d'un
15 ouvrant.

On pourra à cet égard se référer au document US 5,839,237 qui décrit un habillage pour porte de garage.

Toutefois, dans l'état de la technique, et en particulier dans ce document US 5,839,237, l'habillage n'est pas configuré sous la forme
20 d'une housse venant recouvrir les deux grandes faces mutuellement opposées d'un ouvrant, seule l'une des deux faces de la porte étant destinée à être habillée.

Le but de l'invention est donc de pallier les inconvénients des housses de l'état de la technique.
25

Aussi est-ce un but de l'invention que de fournir un habillage pour porte capable de venir recouvrir simultanément les deux faces d'une porte.

Un autre but de l'invention est de fournir un tel habillage, de structure simple, aisé à installer et pouvant être fabriqué à faible coût.
30

L'invention a donc pour objet un dispositif permettant d'habiller ou de couvrir au moins en partie un ouvrant tel qu'une porte, caractérisé en ce qu'il comprend un matériau souple, et des moyens de fermeture adaptés pour configurer le matériau souple sous

la forme d'un manchon réglable, pour s'adapter à des portes de hauteurs différentes tout en permettant un bon fonctionnement d'ouverture et de fermeture de la porte.

5 Ce dispositif agit ainsi comme un manchon autour de la porte et permet de décorer les deux faces de la porte sans l'abîmer car le montage du manchon ne nécessite pas d'utiliser des moyens de fixation agressifs du type vis, clous ou d'adhésifs.

10 On choisira de préférence un matériau pour le manchon suffisamment fin pour décorer les deux faces de la porte sans en gêner le fonctionnement de fermeture ou d'ouverture.

Dans différents modes de réalisation, l'invention peut en outre comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prises isolément ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles :

15 - les moyens de fermeture comprennent des œillets placés au voisinage de l'une des zones d'extrémité du matériau et des rubans placés au voisinage de l'autre zone d'extrémité du matériau ;

- les œillets et les rubans sont disposés linéairement et transversalement ;

20 - les œillets sont associés chacun à un ruban destiné à être noué avec les rubans de l'autre zone d'extrémité pour fermer le manchon ;

- les moyens de fermeture comportent des moyens de fermeture à boucles et crochets, de type bande Velcro © ;

25 - les moyens de fermeture comportent un ensemble de boutons et boutonsnières ;

- les moyens de fermeture comportent un ensemble de boutons-pression ;

- le matériau est élastique et cousu pour former le manchon ;

30 - les moyens de fermeture comporte une ou plusieurs bandes adhésives ;

- les moyens de fermeture comprennent un ensemble de sangles fixées à l'une des extrémités du matériau et un ensemble correspondant de boucles à ardillon destiné à s'engager dans un orifice

pratiqué dans la sangle, lesdites boucles étant prévues à une extrémité opposée du matériau ;

5 Le matériau souple est réalisé sous la forme d'un ensemble de pans reliés deux à deux par lesdits moyens de fermeture pour former le manchon.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description faite en référence aux dessins annexés sur lesquels :

10 - La figure 1 représente le dessin d'une housse de porte dont le système de fermeture comprend des cordelettes ou rubans et des œillets ;

- La figure 2 représente le côté recto une porte habillée d'une housse de porte dont le système de fermeture comprend des rubans et des œillets ;

15 - La figure 3 représente le côté verso d'une porte habillée d'une housse de porte dont le système de fermeture comprend des rubans et des œillets ;

- La figure 4 représente le côté recto d'une housse de porte dont le système de fermeture comprend des bandes velcro ;

20 - La figure 5 représente le côté verso d'une housse de porte dont le système de fermeture comprend des bandes velcro ;

- La figure 6 représente une porte habillée d'une housse de porte dont le système de fermeture est constitué de bandes Velcro ;

- La figure 7 représente une housse de porte dont le système de fermeture comprend un ensemble de boutons et boutonnières ;

25 - La figure 8 représente une porte habillée d'une housse de porte dont le système de fermeture comprend un ensemble de boutons et boutonnières ;

30 - La figure 9 représente le côté recto d'une housse de porte dont le système de fermeture comprend un ensemble de boutons-pression ;

- La figure 10 représente le côté verso d'une housse de porte dont le système de fermeture comprend un ensemble de boutons-pression ;

- La figure 11 représente une housse de porte dont le système de fermeture comprend une rangée d'élastiques ;

- La figure 12 représente une porte habillée d'une housse de porte dont le système de fermeture comprend des élastiques ;

5 - La figure 13 représente une housse de porte dont le système de fermeture comprend des œillets et un lacet ;

- La figure 14 représente une porte habillée d'une housse de porte dont le système de fermeture comporte des œillets et une cordelette ;

10 - La figure 15 représente une housse de porte dont le système de fermeture comprend une bande adhésive ;

- La figure 16 illustre un autre mode de réalisation d'un dispositif selon l'invention, dont les moyens de fermeture sont formés par un ensemble de boucle de ceinture et de sangles ; et

15 - Les figures 17 et 18 encore un autre mode de réalisation d'un dispositif selon l'invention dans lequel le dispositif est agencés sous la forme de plusieurs panneaux liés entre eux par des lanières.

Telle que représentée à la figure 1, la housse de porte H se présente sous la forme d'une pièce de matériau souple rectangulaire Z
20 équipée de moyens de fermeture ajustables aptes à conformer la housse sous la forme d'un manchon continu autour de la porte. Ce matériau peut être constitué de type de matière appropriée pour l'utilisation envisagée, telle qu'un coton, un jersey, ... On notera cependant que dans certaines applications, ce matériau peut encore être constitué par
25 un non-tissé, par exemple en polyéthylène ou en EVA (Ethylène Vinyle Acétate), pour la réalisation d'une housse jetable.

On notera que la forme rectangulaire sur les dessins est simplement illustrative et peut-être remplacée par tout autre élément géométrique de façon à ce que le matériau Z puisse recouvrir au moins
30 en partie les deux hauteurs de la porte pour former un manchon continu autour de la porte, (figures 2 et 3).

Le matériau Z est moins large qu'une porte standard.

Ainsi, pour utiliser la housse, il suffit d'enrouler le matériau Z autour de la porte et d'ajuster ce tissu à la porte de façon que le

manchon épouse parfaitement les contours de la porte grâce à son système de fermeture ajustable.

5 Cette invention peut-être décrite avec une face A et B qui représentent respectivement le recto et verso de la porte une fois le dispositif mis en place.

10 En d'autres termes, le dispositif comporte deux zones 1 et 2 qui sont destinées à venir respectivement se plaquer contre la face recto et la face verso de la porte et deux faces mutuellement opposées qui viennent l'une se plaquer sur la porte et l'autre constituer la face externe visible de la housse.

15 En référence à la figure 2, sur la face A, externe, une décoration I (figure 1) est appliquée au matériau. La représentation de la décoration I sur les dessins est simplement illustrative et peut être remplacée par tout autre élément décoratif. Cette décoration peut-être sérigraphiée, numérisée, cousue, peinte, brodée collée, tissée dans le tissu, etc. Elle peut s'étendre sur toute la surface du rectangle ou sur une partie seulement.

20 Sur la face verso B, ou face interne de la housse, se situe le système de fermeture de la housse. Dans un mode de réalisation du système de fermeture, la fermeture s'obtient en faisant des nœuds avec des cordelettes, (ou rubans). (figure 1) :

25 Une rangée de cordelettes E est ainsi cousue de façon linéaire à l'extrémité de la face du rectangle, dans le sens de la largeur, c'est-à-dire le sur côté transversal 3 du rectangle. La longueur du matériau Z étant plus longue que deux fois la hauteur de la porte. Cela forme un rabat A'. Sur la face interne B du rectangle, sur la limite du rabat A' est fixée de façon linéaire une rangée d'œillet F dont le nombre correspond au nombre de cordelettes E situées sur l'autre extrémité de Z, et sous chaque œillet une cordelette G est cousue. Chaque cordelette E correspond transversalement à un œillet F et passera dans cet œillet F pour être nouée avec une cordelette G. Il suffit alors de
30 tirer sur les cordelettes E pour ajuster le dispositif à la taille de la porte.

En variante, les moyens de fermeture sont :

a- Fermeture du type velcro. (figures 4, 5 et 6)

Sur le matériau Z, sur la face recto A, est cousue ou collée une rangée de bandes Velcro® O sur le rabat A', ces bandes Velcro® étant parallèles aux côtés longitudinaux 4 et 5 du rectangle Z. Sur la face B
5 verso du matériau Z sera cousue une bande Velcro® P sur le bord 3 du rectangle de Z. Ensuite on enroulera le matériau Z sur la porte dans le sens de la longueur, les parties mâles et femelles du velcro se collant pour assurer la fermeture de la housse, afin de former le manchon. La longueur des bandes velcro O permettra de s'adapter aux différentes
10 hauteurs de portes.

b- Fermeture du type boutons et boutonnières (figure 7 et 8)

Sur la housse Z, à la hauteur du rabat A' sont cousus quelques rangées de boutonnières N parallèles aux côtés longitudinaux 4 et 5 du rectangle Z. Sur le côté latéral 3 du rectangle de tissu Z est cousue une
15 rangée de boutons M. Le matériau Z sera alors entouré sur la porte (figure 8), dans le sens de la longueur. Il suffit de boutonner les boutons dans les boutonnières pour fermer la housse et former le manchon. Les différentes hauteurs de boutonnières permettront d'ajuster la housse à différentes hauteurs de portes.

20 c- Fermeture par pression (figures 9 et 10)

Sur la face recto du rectangle de tissu Z on applique sur le rabat A' plusieurs rangées de boutons-pression R, parallèles aux côtés 4 et 5. Sur la face B verso du rectangle de tissu Z on applique une
25 rangée de boutons-pression S dans la largeur, le long du côté latéral 3. Le tissu Z sera ensuite enroulé autour de la porte. Puis il suffira de presser les boutons-pression, pour refermer le manchon. Le nombre de boutons-pression R par rangée permettra d'ajuster Z aux différentes hauteurs de porte.

d- Fermeture par élastiques (figures 11 et 12)

30 Sur la housse Z est cousue une rangée d'élastiques Q sur le bord de la housse, le long du côté 3, dont la longueur est à peu près un tiers de celle du rabat A'. Puis l'extrémité des élastiques Q est cousue au niveau du rabat A', ceci referme le manchon. (figure 12) On glisse alors le manchon Z sur la porte dans sa hauteur. L'élasticité des

élastiques permettra au manchon de s'adapter à des portes de tailles différentes.

e- Fermeture à lacets (figures 13 et 14)

5 Dans ce cas de figure, la longueur de la housse Z sera à peu près deux fois la taille d'une porte standard en hauteur. Sur les bords latéraux 3 et 6 B est formée une rangée d'œillets T. Dans ce mode de réalisation, le manchon est formé en enroulant la housse autour de la porte (Figure 13). Pour fermer le manchon une cordelette U ou un
10 ruban est lacé comme sur une chaussure pour refermer le manchon autour de la porte (Figure 14). La longueur de la cordelette permettra de s'adapter à différentes hauteurs de porte.

f- Manchon de porte dont le matériau est souple et élastique (comme un jersey de coton), dont les extrémités étroites sont cousues bord à bord pour former un manchon. L'élasticité du matériau
15 permettra de s'adapter à différentes hauteurs de porte.

Comme on le conçoit, l'invention qui vient d'être décrite, qui utilise une housse de forme générale rectangulaire pourvue de moyens de fixation pour configurer la housse sous la forme d'un manchon qui vient se positionner autour d'une porte, permet de procéder à un
20 habillage de la porte au moyen d'un dispositif de structure particulièrement simple, aisée à installer, et d'un coût de fabrication relativement réduit.

Le coût de fabrication peut encore être réduit lorsque la housse est réalisée en matériau non-tissé.

25 Dans les différents exemples de réalisation envisagés, les moyens de fermeture sont constitués soit par des cordelettes prévues sur l'une des extrémités de la housse et destinées à s'insérer dans des œillets correspondants pratiqués à l'autre extrémité pour être noués avec des cordelettes correspondantes, soit par des moyens de fermeture de type Velcro prévus d'une part à l'une des extrémités de la face de
30 la housse destinée à constituer la face externe du manchon et, d'autre part, à l'autre extrémité de la face de la housse destinée à constituer la face interne du manchon, soit de type boutons et boutonnières prévus respectivement aux extrémités mutuellement opposées de la housse,

soit des moyens de fermeture de type bouton pression, soit par des cordons élastiques reliant les deux extrémités mutuellement opposées de la housse, soit encore des lacets.

5 Toutefois, on ne sort pas du cadre de l'invention lorsque la housse est pourvue de tout autre type de moyen de fermeture capable de la configurer sous la forme d'un manchon.

10 Ainsi, comme indiqué précédemment, on ne sort pas du cadre de l'invention lorsque les extrémités mutuellement opposées de la housse sont cousues l'une sur l'autre, la housse étant alors réalisée en matériau élastiquement déformable.

On peut également, dans ce cas, utiliser tout autre moyen de fermeture précédemment décrit, ou des moyens de fermeture de type fermeture Eclair®.

15 De même, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits.

20 En effet, en se référant tout d'abord à la figure 15, il est également possible, en variante, de prévoir à l'une des extrémités de la housse, une ou plusieurs bandes transversales adhésives V prévues sur la face verso de la housse, c'est-à-dire la face destinée à constituer la face externe du manchon, cette face adhésive étant destinée à recevoir l'extrémité opposée de la housse.

25 Une telle bande adhésive peut être réalisée par tout moyen approprié, par exemple en utilisant une bande thermocollante ou en utilisant un matériau adhésif double face. On pourrait également utiliser un matériau adhésif simple face qui s'étend en saillie au-delà de la housse.

30 De même, comme visible sur la figure 16, les moyens de fermeture peuvent être constitués par un ensemble de boucles, tel que W à ardillons prévues à l'une des extrémités de la housse, destinées chacune à coopérer avec une sangle perforée X ixée à l'autre extrémité de la housse.

Enfin, comme représenté aux figures 17 et 18, on ne sort pas du cadre de l'invention lorsque la housse est formée d'un ensemble de pans, tels que Y et Y' reliés entre eux de manière à former le manchon

au moyen de systèmes de fermeture Y'' tels que ceux décrits précédemment.

REVENDICATIONS

- 5 1. Dispositif permettant d'habiller ou de couvrir au moins en partie un ouvrant tel qu'une porte, caractérisé en ce qu'il comprend un matériau souple (Z), et des moyens de fermeture adaptés pour configurer le matériau souple sous la forme d'un manchon réglable, pour s'adapter à des portes de hauteurs différentes tout en permettant un bon fonctionnement d'ouverture et de fermeture de la porte.
- 10 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé les moyens de fermeture comprennent des œillets (F) placés au voisinage de l'une des zones d'extrémité du matériau et des rubans (E) placés au voisinage de l'autre zone d'extrémité du matériau.
- 15 3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il les œillets et les rubans sont disposées linéairement et transversalement.
- 20 4. Dispositif selon l'une des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que les œillets sont associés chacun à un ruban (G) destiné à être noué avec les rubans de l'autre zone d'extrémité pour fermer le manchon.
5. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de fermeture comportent des moyens de fermeture à boucles et crochets (O, P), de type bandes Velcro ©
- 25 6. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de fermeture comportent un ensemble de boutons et boutonnières.
7. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de fermeture comportent un ensemble de boutons-pression.
- 30 8. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le matériau est élastique et cousu pour former le manchon.
9. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de fermeture comprennent un matériau adhésif.

10. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de fermeture comprennent un ensemble de sangles fixées à l'une des extrémités du matériau et un ensemble correspondant de boucles à ardillon destiné à s'engager dans un orifice pratiqué dans la sangle, lesdites boucles étant prévues à une extrémité opposée du matériau.

11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que le matériau souple est réalisé sous la forme d'un ensemble de pans (Y, Y') reliés deux à deux par lesdits moyens de fermeture pour former le manchon.

FIG.1

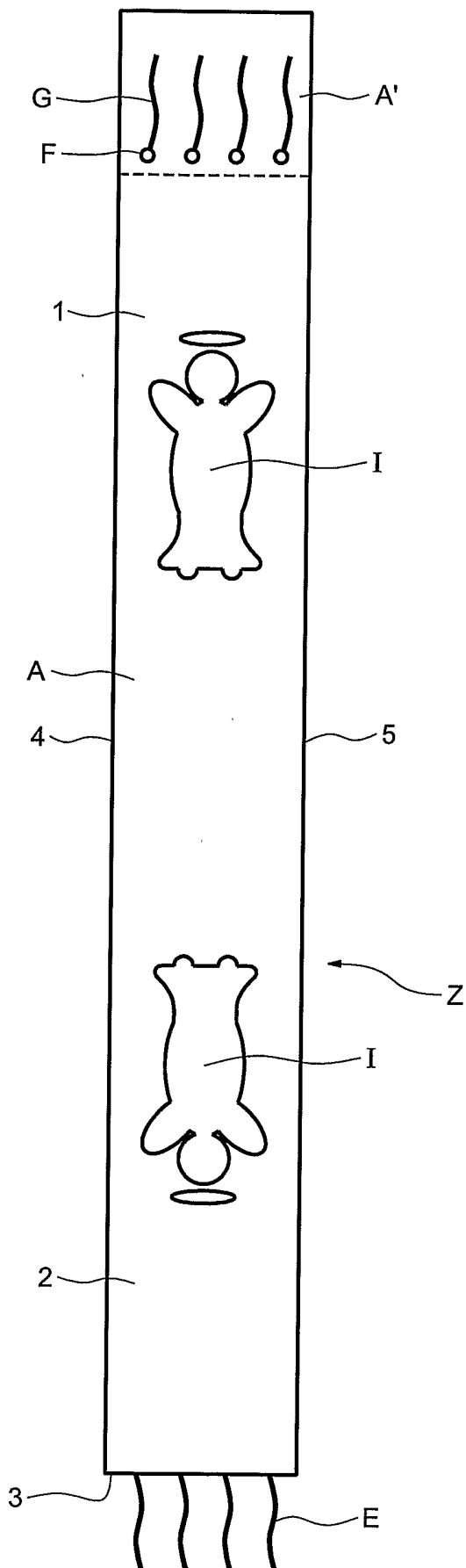


FIG.2

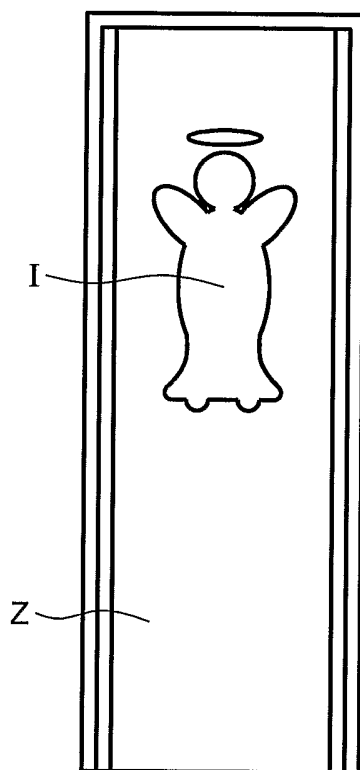


FIG.3

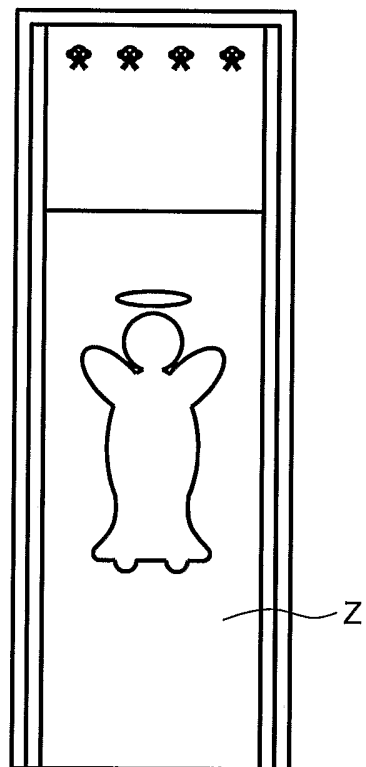


FIG.4

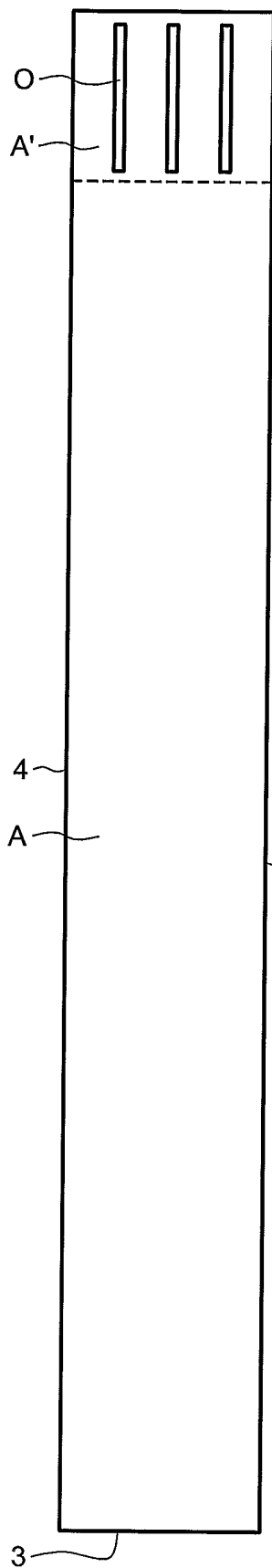


FIG.5

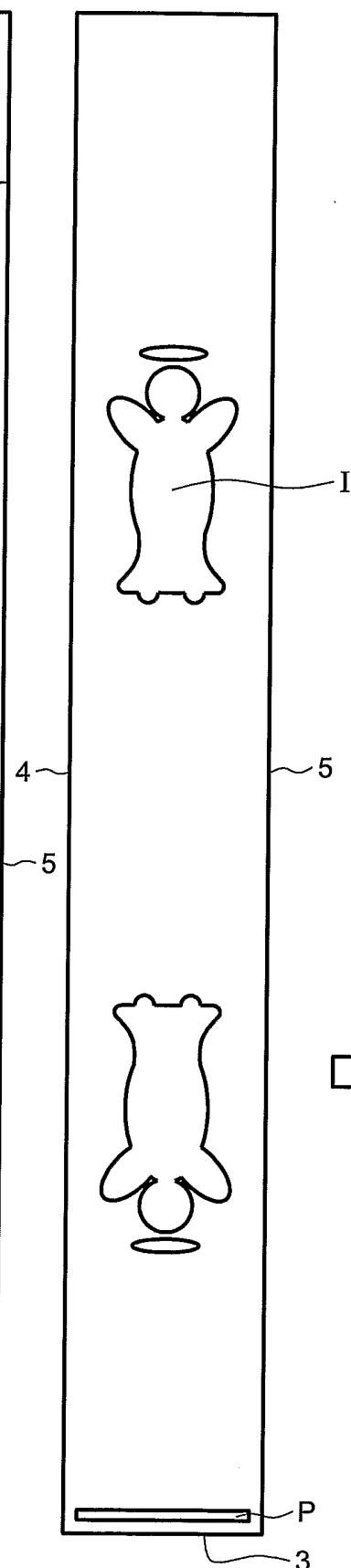


FIG.6

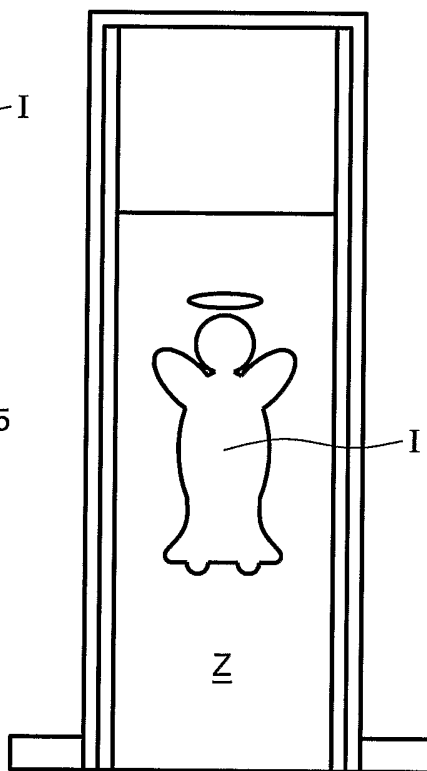


FIG.7

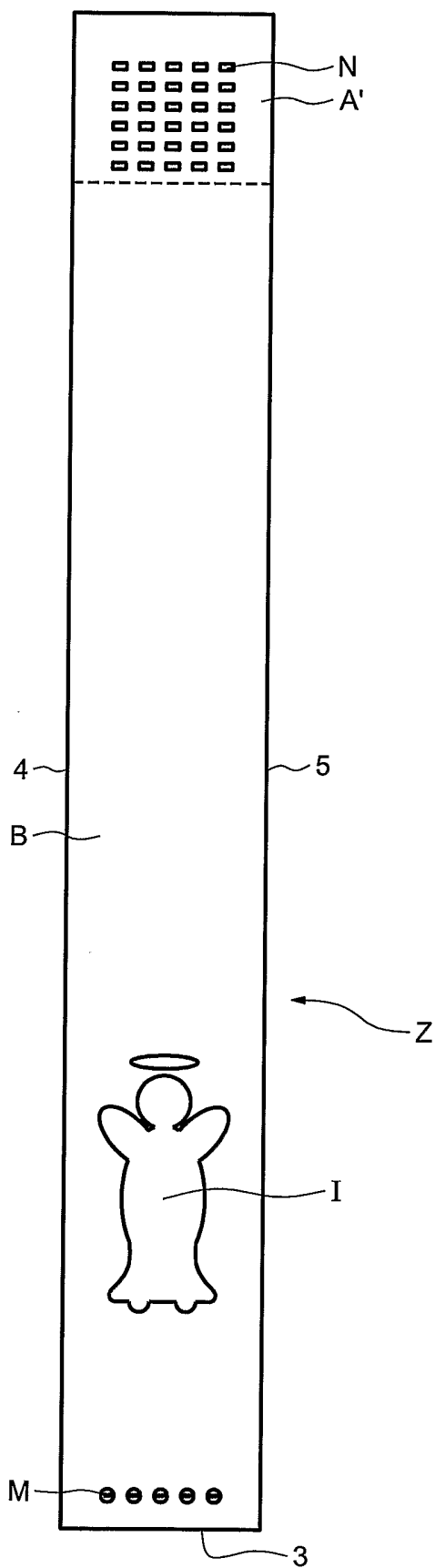


FIG.8

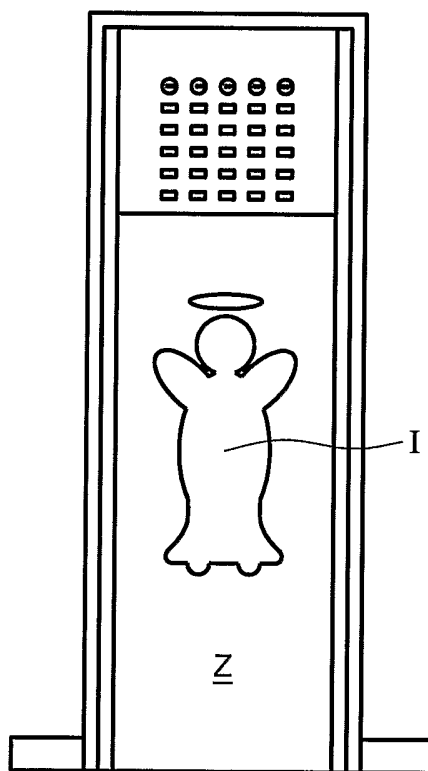
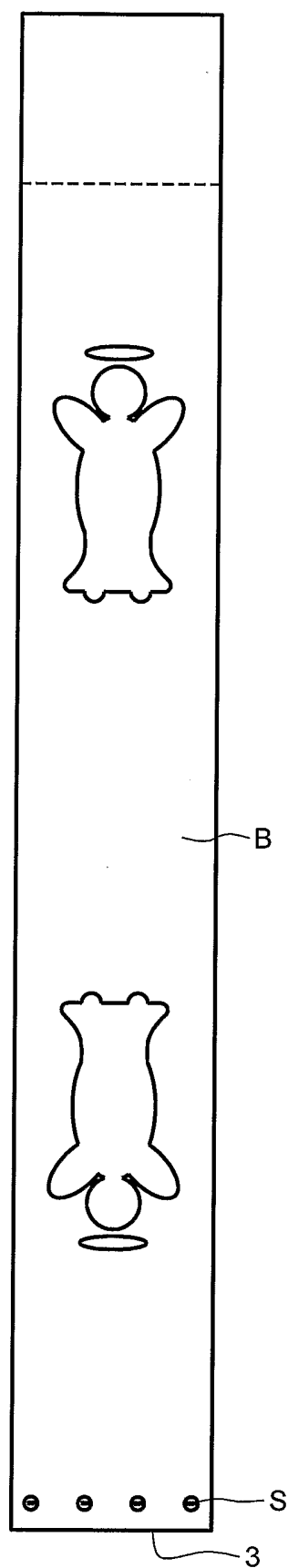
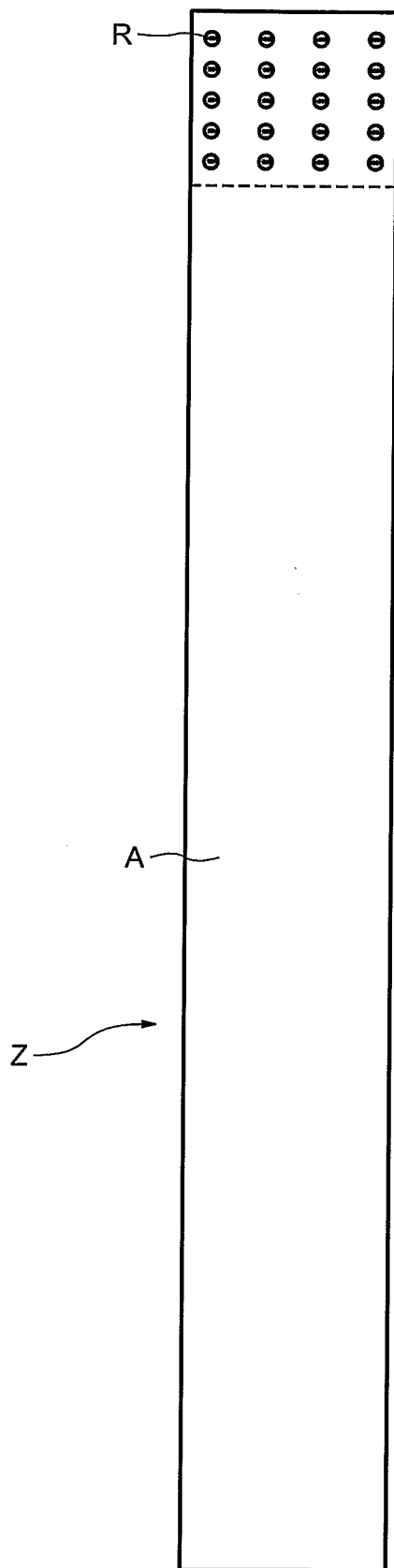


FIG.9

FIG.10



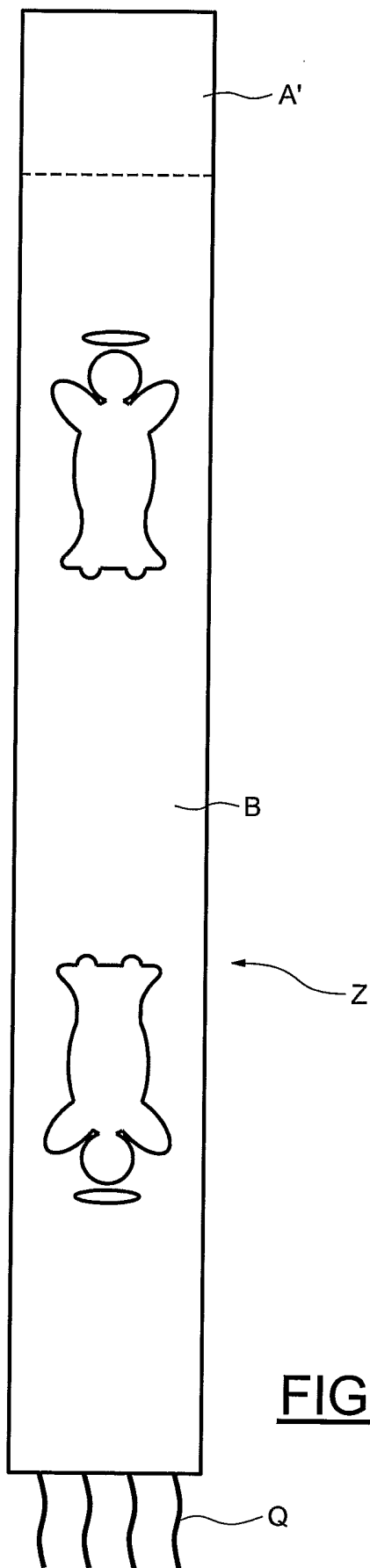


FIG. 12

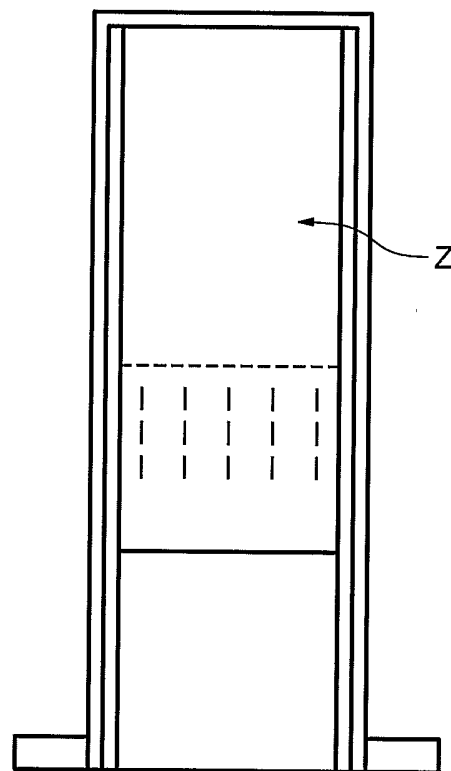


FIG. 11

FIG.13

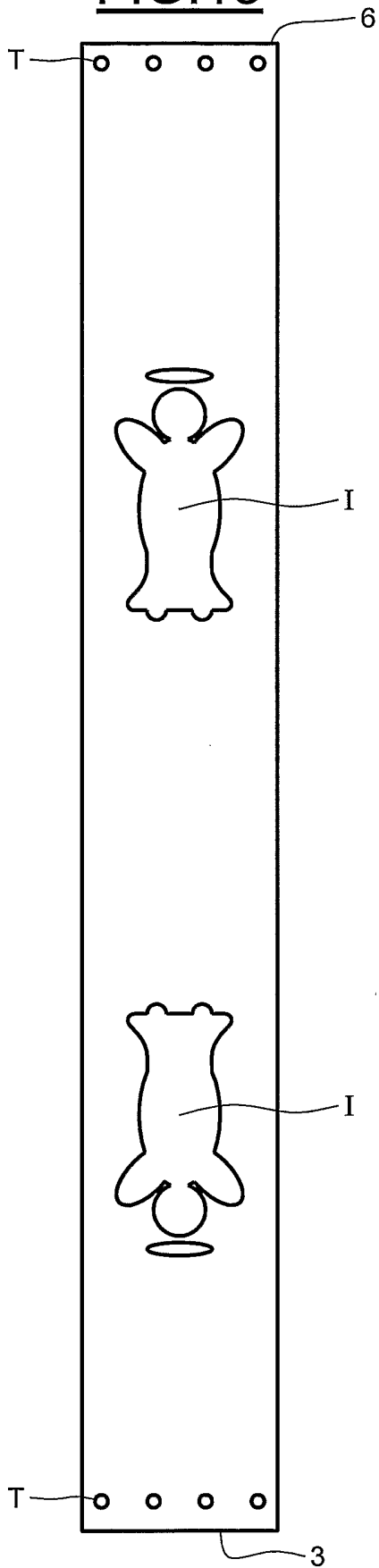


FIG.14

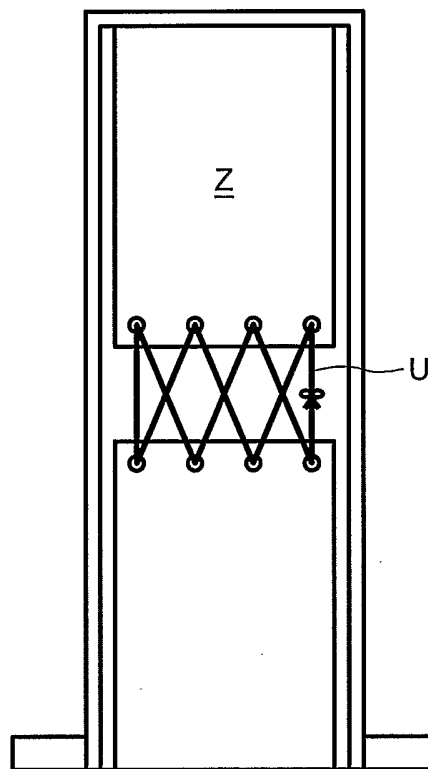


FIG.15

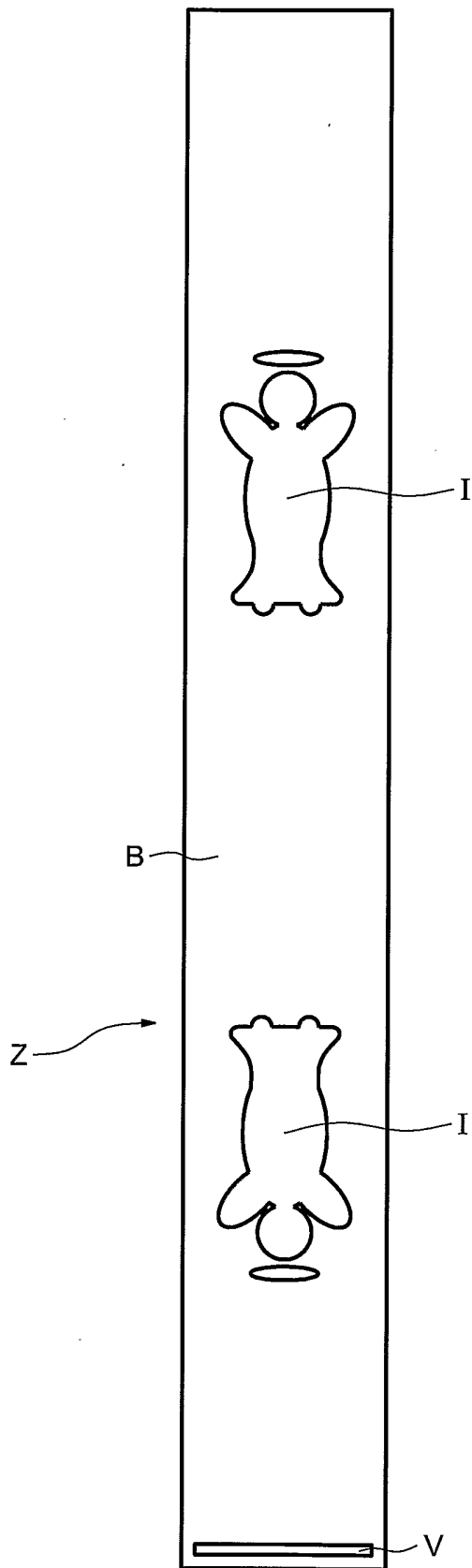


FIG.16

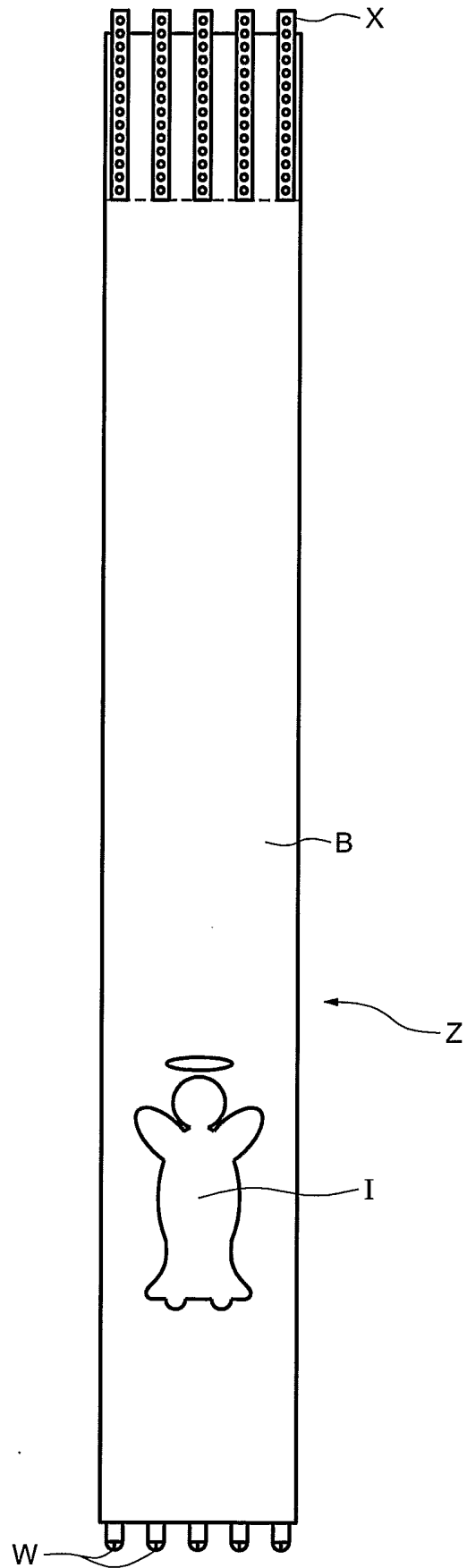


FIG.17

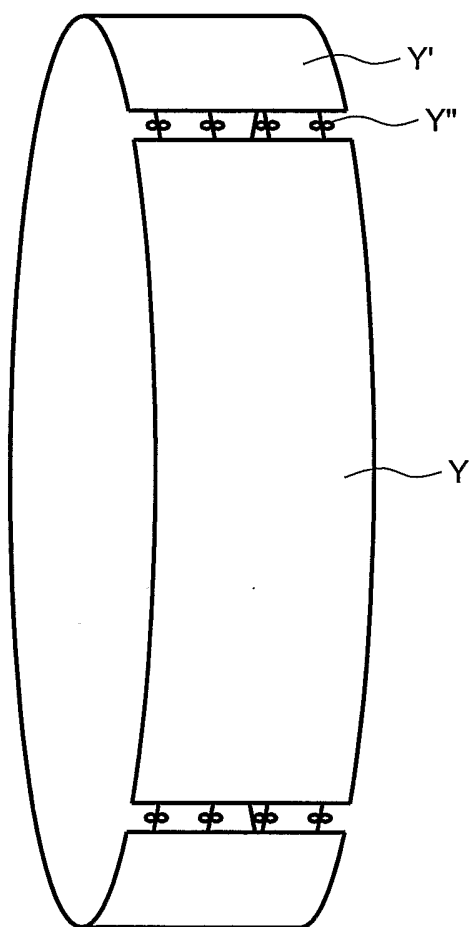


FIG.18

